Carte Mastercard BMO prépayée

Une carte de paiement sécuritaire prépayée avec votre propre argent

BMO

Bienvenue! Préparez-vous à utiliser votre carte avec une parfaite tranquillité d'esprit.

Vous venez de recevoir votre nouvelle carte Mastercard[MD]* BMO prépayée. Elle fonctionne comme une carte Mastercard BMO ordinaire, les frais d'intérêts en moins.

Il suffit de la provisionner pour pouvoir régler des achats et retirer des fonds dans plus de 30 millions d'établissements, partout dans le monde.

Vous pouvez aussi consulter	bmo.com/mastercard/fr
Questions	1-800-263-2263

Pour les clients qui sont sourds ou malentendants, BMO accepte en tout temps (24/7) les appels provenant des fournisseurs de service externes formés pour offrir un service de relais téléphonique par téléscripteur (SRT) ou de relais vidéo (SRV).

! Votre carte Mastercard BMO prépayée n'est pas une carte de crédit standard. Donc, le montant de vos achats et/ou retrait ne peut dépasser la somme que vous avez provisionné sur celle-ci.

Pour commencer

Dans la plupart des cas, vous pouvez provisionner votre compte de carte Mastercard BMO prépayée avec des fonds tirés de n'importe quel compte bancaire de la même façon dont vous feriez un paiement de facture.

1. Enregistrez votre compte de carte Mastercard BMO prépayée en tant que facture payable par téléphone, en ligne, dans les Services mobiles ou en succursale.
2. Déposez des fonds en utilisant la fonction de paiement de facture au guichet automatique, en ligne, dans les Services mobiles ou par l'intermédiaire des Services bancaires par téléphone, ou en succursale. N'oubliez pas, toutefois, que vous ne pouvez pas provisionner votre compte avec de l'argent comptant ou des chèques, ni auprès de commerçants.

Remarque : Le montant minimal que vous pouvez déposer dans le compte est de 100 $, mais les paiements de factures de 1 000 $ ou plus provenant d'autres institutions financières ne seront pas acceptés. Les fonds ne seront pas provisionnés sur votre carte de crédit prépayée et BMO remboursera le montant dans le compte d'origine. Le montant maximal que vous pouvez déposer provenant d'une compte BMO est de 10 000 $. Il s'agit du minimum et du maximum combinés pour l'ensemble du compte

de carte Mastercard BMO prépayée, lequel inclut toutes les cartes Mastercard BMO prépayées liées au compte. Le solde créditeur sur le compte ne peut en aucun cas dépasser 10 000 $.

Les fonds que vous versez dans le compte ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Comment provisionner la carte

Provisionner son compte est un jeu d'enfant!

- Si vous avez un compte de chèques ou d'épargne à BMO, vous pouvez virer des fonds de ce compte bancaire à votre compte de carte en utilisant les Services bancaires en ligne de BMO ou dans les Services mobiles. Les fonds seront disponibles le jour ouvrable suivant et seront inscrits en tant que crédit à votre compte.
- Si vous n'avez pas de compte de chèques ou d'épargne à BMO, il suffit d'inscrire votre compte Mastercard BMO prépayée en tant que facture à payer auprès de votre institution financière. Vous pouvez ensuite déposer tout montant inférieur à 1 000 $ dans votre compte Mastercard BMO prépayée en utilisant la fonction de paiement de facture au guichet automatique, par téléphone, en ligne ou dans les Services mobiles, ou en succursale. Les fonds seront mis à votre disposition dans les deux à cinq jours ouvrables suivants et inscrits en tant que crédit à votre compte.

REMARQUE : Vérifiez auprès de votre institution financière si vous pouvez y provisionner votre carte BMO prépayée. Si votre institution financière ne permet pas le paiement de facture applicable à votre carte BMO prépayée, rendez-vous dans une succursale de BMO Banque de Montréal pour ouvrir un compte de dépôt.

Pour en savoir plus au sujet de l'utilisation de la carte et des frais associés, reportez-vous au Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO prépayée et au porte-carte d'accompagnement joints à votre carte.

Qui peut utiliser votre carte?

Vous êtes la seule personne autorisée à utiliser votre carte. À l'instar d'une carte de crédit, la carte Mastercard BMO prépayée porte le nom de son titulaire et reste valide trois ans[1].

Faire des achats

Les fonds crédités à votre carte peuvent servir à régler des achats dans tous les établissements qui acceptent la carte Mastercard. On en compte actuellement 30 millions dans le monde, en incluant les établissements de vente par téléphone et par Internet.

Retirer des fonds

Vous recevrez un NIP que vous pourrez utiliser avec votre carte pour obtenir des fonds à n'importe quel guichet automatique qui accepte la carte Mastercard (il y en a plus d'un million dans le monde)[2].

- Gardez votre NIP secret et dans un endroit séparé de votre carte en tout temps.

Même si, sur votre relevé de compte de carte Mastercard BMO prépayée, vos retraits de fonds seront indiqués comme étant des avances de fonds, vous n'aurez pas de frais d'intérêts à payer pour ces retraits. Pour connaître les frais applicables, consultez le porte-carte d'accompagnement joint à votre carte.

Changer votre NIP

Vous pouvez modifier votre NIP en tout temps par l'un des moyens suivants :

- À une succursale de BMO;
- Appelez notre Service à la clientèle au **1-800-263-2263** (utilisez le service interactif de réponse vocale).

Vérifier le solde

Pour vérifier le solde ou les activités de votre compte :

- Ouvrez une session dans le site des Services bancaires en ligne de BMO et accédez à votre compte;
- Servez-vous de la fonction d'interrogation de solde d'un guichet automatique;
- Appelez notre Service à la clientèle au **1-800-263-2263** (utilisez le service interactif de réponse vocale).

Nous ne vous posterons pas de relevé de compte mensuel à l'égard de votre carte Mastercard BMO prépayée. Toutefois, vous pouvez en demander un en tout temps, en appelant notre Service à la clientèle. Pour connaître les frais applicables, consultez le portecarte d'accompagnement joint à votre carte.

Cartes perdues ou volées

Si vous soupçonnez que votre carte est perdue ou volée ou encore qu'une personne autre que vous connaît votre NIP, vous devez nous le signaler dès que possible sans toutefois dépasser un délai de 24 heures. Pour signaler la perte ou le vol d'une carte utilisez l'un des moyens ci-dessous :

- Ouvrez une session dans les Services bancaires en ligne, allez à la page Mes comptes et choisissez Carte perdue ou volée dans la liste d'options.
- Ouvrez une session dans les Services mobiles BMO, allez à l'onglet Gérer les cartes et choisissez Carte perdue ou volée dans la liste d'options.

- Passez à une succursale.
- Au Canada ou aux États-Unis, composez sans frais le **1-800-361-3361**
- À l'extérieur de l'Amérique du Nord, appelez à frais virés au **514-877-0330**.

Protection responsabilité zéro pour les cartes perdues ou volées

La carte Mastercard BMO vous procure la tranquillité d'esprit puisqu'on ne vous tiendra pas responsable des « achats non autorisés », qu'ils soient effectués en magasin, par téléphone ou par Internet. Dans le cadre de la Protection Responsabilité zéro, si votre carte est utilisée sans votre autorisation, vous êtes dégagé de toute responsabilité, à condition de remplir les critères suivants :

- vous n'avez pas contribué à l'utilisation non autorisée de votre carte;
- vous avez pris des précautions raisonnables pour protéger votre carte et votre NIP;
- vous nous avez informés par téléphone dans les 24 heures suivant le moment où vous vous êtes rendu compte que votre carte avait été volée, était perdue ou avait été utilisée de manière abusive ou avez su ou soupçonné que quelqu'un d'autre connaissait votre NIP;
- vous n'avez pas déclaré plus d'un cas d'utilisation non autorisée de votre carte au cours des 12 mois précédents;
- votre compte est en règle.

Si vous ne respectez pas tous ces critères, vous serez tenu responsable de tous les frais liés à l'utilisation non autorisée de votre carte ou de votre compte.

Protection de votre carte et votre NIP

Veuillez prendre les précautions nécessaires pour éviter que votre carte et votre NIP ne soient perdus, volés ou utilisés de manière abusive. Pour protéger votre NIP :

- Vous ne devez pas volontairement dévoiler votre NIP.
- Vous devez garder votre NIP dans un endroit séparé de votre carte.
- Vous ne devez pas sélectionner un NIP qui s'inspire de votre nom, de votre date de naissance, de vos numéros de téléphone, de votre adresse ou de votre numéro d'assurance sociale.

Lorsque vous entrez votre NIP au clavier d'un guichet automatique, d'un terminal de point de vente, d'un téléphone ou d'un ordinateur dans un endroit public, veuillez prendre des précautions raisonnables, en vous assurant par exemple que personne ne vous regarde et en cachant le clavier avec votre corps ou votre main, pour empêcher que quelqu'un voie votre NIP.

Méfiez-vous de tout site Web, tout service en ligne, toute personne qui vous téléphone ou toute autre partie qui affirme représenter la

Banque de Montréal (ou une de ses filiales) et vous demande de divulguer ces renseignements ou qui prétend réunir, résumer, regrouper ou consolider vos données financières ou autres renseignements actuellement accessibles en ligne.

Obtenir une carte de remplacement

Si vous perdez votre carte ou vous la faites voler pendant un voyage à l'étranger, vous pouvez obtenir une carte Mastercard de remplacement ou une avance de fonds d'urgence, habituellement en deux jours ouvrables. Le montant maximal de l'avance de fonds d'urgence sera égal à 1 000 $ US ou au solde créditeur disponible dans votre compte de carte Mastercard BMO prépayée, si le montant de ce dernier est inférieur. Vous pouvez l'obtenir à un centre de remplacement de carte désigné ou à un établissement habilité à octroyer des avances de fonds, partout dans le monde. Vous pouvez aussi demander à faire virer le solde créditeur de votre carte prépayée à un autre compte de carte de crédit ou compte de banque au Canada.

Veuillez noter que vous devrez alors en fournir le numéro, la date d'expiration et les trois derniers chiffres figurant sur son verso.

Retenue de fonds

Certains commerces, tels que les hôtels, les agences de location de voitures et les stations d'essence où le paiement se fait à la pompe, établissent une retenue sur le compte avant de conclure la transaction. En général, il faut un certain temps avant que ces retenues soient levées. Nous vous recommandons de NE PAS utiliser votre carte dans de telles situations. Vous pouvez toutefois, en toute confiance, utiliser votre carte pour payer les frais une fois la transaction terminée, c'est-à-dire lorsque vous rapportez la voiture à l'agence, quittez l'hôtel au terme de votre séjour ou payez votre essence à la caisse.

Éviter les transactions refusées

Diverses raisons peuvent expliquer le refus d'une transaction : fonds insuffisants ou retenus par un commerçant (pour une réservation à l'hôtel ou une location de voiture, par exemple), raisons de sécurité ou mauvais fonctionnement de l'équipement.

De plus, nous prenons des mesures de sécurité supplémentaires quand les titulaires voyagent à certains endroits dans le monde et qu'ils utilisent leur carte chez certains commerçants. Si votre achat est refusé, vous pouvez nous appeler en tout temps pour obtenir une aide immédiate, aux numéros suivants :

1-800-361-3361 (sans frais au Canada et aux É.-U.)

514-877-0330 (à frais virés, partout ailleurs)

Avant de partir en voyage, appelez-nous au **1-800-263-2263** ou passez par les Services bancaires en ligne de BMO pour nous informer de la date de votre départ et de votre destination. Nous pourrions vous éviter certains problèmes relatifs aux transactions par carte.

Expiration de la carte

Votre carte expire après trois ans, et celle-ci n'est pas remplacée automatiquement. Pour demander le renouvellement de votre carte, vous devez communiquer avec nous avant la date d'expiration inscrite sur votre carte. Le cas échéant, il suffit d'appeler notre Service à la clientèle au **1-800-263-2263**.

Une fois votre carte expirée, votre compte est fermé et vous n'avez plus la possibilité de renouveler votre carte. Vous pouvez toutefois en acheter une autre en appelant notre Service à la clientèle.

S'il reste des fonds dans votre compte, vous pouvez en demander le remboursement. Les frais applicables seront alors déduits du solde remboursé. Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander le remboursement de votre solde avant l'expiration de votre carte et qu'une fois votre carte expirée, des frais d'inactivité mensuels seront déduits de votre solde jusqu'à ce que celui-ci s'épuise ou jusqu'à ce que vous en demandiez le remboursement, selon la première éventualité. D'autres frais peuvent s'appliquer à l'expiration de la carte.

Vous pouvez annuler votre carte en tout temps, en appelant notre Service à la clientèle au **1-800-263-2263**, et demander qu'on vous rembourse le solde de votre compte, déduction faite des frais applicables.

Solde débiteur

Dans certains cas, il est possible qu'un compte ait un solde débiteur (vous devez de l'argent à la Banque). C'est ce qui se produit lorsque les fonds de votre compte ne sont pas suffisants pour couvrir les frais applicables. Veuillez noter que vous devez payer tout solde débiteur en entier immédiatement.

Détachez la carte ci-dessous et gardez-la à portée de main pour nous joindre.

COORDONNÉES DU SERVICE MASTERCARD BMO

Accès en ligne à votre compte
bmo.com/mastercard/fr

Des questions? – 1-800-263-2263

Pour les clients qui sont sourds ou malentendants, BMO accepte en tout temps (24/7) les appels provenant des fournisseurs de service externes formés pour offrir un service de relais téléphonique par téléscripteur (SRT) ou de relais vidéo (SRV).

Carte perdue ou volée ou services de carte d'urgence
1-800-361-3361, 514-877-0330 (à frais virés)

Services d'assistance Mastercard
1-800-247-4623 – (au Canada et aux É.-U.)
314-275-6690 – (ailleurs dans le monde)

BMO

[1] Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO prépayée.

[2] Sous réserve de la disponibilité des fonds et d'une vérification de l'identité. Pour connaître les frais applicables aux retraits de fonds, consultez le porte-carte d'accompagnement joint à votre carte.

MD*/MC* Mastercard est une marque de commerce déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.

02/24-0132

50357131 (02/21)